



# Produits Phytosanitaires ?

## Comment prévenir les risques ?

Une agriculture **moderne** et **responsable** doit optimiser ses pratiques dans un souci accru de la sécurité des personnes et du respect de l'environnement notamment dans le domaine des phytosanitaires.

Vous êtes, en effet, de plus en plus sensibilisés à la nécessité d'adapter la gestion de vos exploitations afin de limiter le risque de pollutions ponctuelles avec des produits phytosanitaires ainsi que d'assurer une meilleure sécurité vis à vis de la santé.

**Plusieurs types d'aménagements au sein de vos exploitations permettent d'être conforme avec les exigences de la réglementation.**

### Que demande la réglementation ?



Aménagement d'une installation avec potence

Selon l'arrêté du 12 septembre 2006 les agriculteurs doivent mettre en place **des moyens de protection du réseau d'eau, des moyens permettant d'éviter tout débordement de la cuve.**

Cet arrêté régit aussi le rinçage, l'épandage et la vidange des fonds de cuve et les traitements des effluents. En aucun cas, la réglementation exige la mise en place d'une plateforme bétonnée capable de gérer les effluents phytos à la ferme.

En revanche, l'agriculteur a **une obligation de résultats**, celle de protéger le milieu naturel des pollutions phytosanitaires.

### Autant d'installations que d'exploitations

Une installation doit répondre à 2 objectifs : éviter de polluer le milieu naturel (*réseau, sous-sol, cours d'eau...*) et travailler dans de bonnes conditions.

La réflexion doit être menée en amont pour réaliser le projet. Quels sont les besoins et pour quels matériels ?



## Une aire de remplissage, c'est quoi ?

C'est le lieu de préparation du traitement. Elle permet de gérer les risques de pollutions tels que récupérer les eaux souillées lors d'un débordement accidentel, de fuites de produits phytos et du nettoyage du pulvérisateur interne et externe.

Par commodité et sécurité, la station doit être située à proximité du local phytosanitaire et facile d'accès. Dans le cas contraire, il est préférable d'aménager une armoire pour stocker les besoins de la journée.

Cette aire de travail bétonnée doit être résistante aux produits chimiques avec des pentes permettant de canaliser les eaux souillées. Sa surface plane doit permettre de recevoir le tracteur et le pulvérisateur.

### Une zone de préparation utile

On y trouve l'alimentation en eau dédiée au remplissage de la cuve de pré-stockage ou du pulvérisateur et au rinçage éventuel des bidons et également les instruments qui ont servi au dosage des produits. La cuve de pré-stockage sécurise le remplissage en évitant les retours d'eau souillée dans le réseau. On peut prévoir également un petit local pour le nettoyeur à haute pression, et l'armoire des EPI (*Équipement de Protection Individuelle*).

L'incorporation des produits et de l'eau doit se faire aisément et rapidement. Quant à la gestion des EVPP (*Emballages Vides de Produits Phytosanitaires*), le rinçage s'effectue à l'eau claire. Les bidons sont égouttés sur un support avec récupération des jus, avant d'être stockés dans un sac ADIVALOR placé si possible à l'abri de la lumière.



Egouttoir à bidon EVPP



Sac EVPP dans l'attente d'une collecte ADIVALOR

Un système de vidange en direct du pulvérisateur permet d'éviter de rincer la dalle bétonnée. L'égouttoir à EVPP (eaux de rinçage) ainsi qu'un évier (eaux de lavage et sécurité de l'applicateur) peut être relié à un dispositif de traitement afin de maîtriser tous les effluents.

Il est obligatoire de gérer les différents effluents arrivant sur la plateforme du pulvérisateur.

Un système de dérivation avec au moins 2 sorties est nécessaire : eaux de pluies vers le milieu naturel, eaux souillées chargées en produits phytos vers le procédé de traitement.



Zone de préparation



Cuve de pré stockage  
(ou réserve d'eau intermédiaire)



Exemple de systèmes de dérivation



## La gestion des effluents phytosanitaires à la ferme

Les effluents qui n'ont pas été éliminés à la parcelle et dont il faut au maximum réduire la production peuvent être un fond de cuve que l'opérateur souhaite vidanger ou bien l'eau de lavage extérieur ou intérieur de l'appareil si ce lavage est réalisé sur l'aire de remplissage-lavage. Ce sont des déchets dangereux à éliminer en filière spécialisée.

Pour éviter de recourir à des filières spécialisées d'élimination de ces Déchets Dangereux (DD), des systèmes de traitements officiellement reconnus ont été proposés, qui permettent de gérer les effluents simplement, directement sur l'exploitation ou par prestation de service. Il en existe 14 sur le marché.

Trois dispositifs sont possibles et facilement réalisables sur vos exploitations :

### L'HELIOSEC® par évaporation

Les effluents phytosanitaires sont recueillis dans un bac étanche, au fond duquel est déposée une bâche. Ce bac est couvert d'un toit, l'air peut circuler entre ce toit et le bac. Sous l'effet de la chaleur et du vent, les effluents se concentrent jusqu'à obtenir un reliquat sec. La bâche et le reliquat sec sont ensuite prélevés et récupérés par ADIVALOR. Ce système n'est pas encore très répandu dans notre région.

### L'OSMOFILM® par déshydratation et séchage

La déshydratation repose sur l'utilisation du rayonnement solaire, l'augmentation des températures dans la sache, l'hygrométrie, le vent, le passage à travers le film, la vapeur d'eau. Au final des résidus secs et solides dans les saches sont ensuite récupérés par ADIVALOR. Quelques agriculteurs dans la région ont adopté ce système de traitement.



OSMOFILM mis en place dans une exploitation de la Vienne

### Le PHYTOBAC® par dégradation biologique (ou lit biologique)

Le sol contient naturellement des organismes capables de dégrader les molécules phytosanitaires. Le PHYTOBAC® est une fosse étanche remplie d'un mélange terre-paille, support de la dégradation des produits phytosanitaires. Cette dégradation est aérobie – le bac ne doit jamais être ennoyé et toujours parfaitement ventilé. Le dimensionnement dépend du volume d'effluents produits et à traiter annuellement. Ce système est le plus répandu dans la région.



PHYTOBAC® réalisé par auto construction



Un concept prêt à l'emploi, proposé par la Sté HERMEX (plusieurs modèles sont proposés)

Le choix d'un système se fait au cas par cas selon l'exploitation, en fonction du volume d'effluents, du coût, de la facilité de mise en place, des contraintes de gestion et des contraintes d'élimination des éventuels déchets finaux.

Enfin, l'arrêté sur l'utilisation des phytosanitaires exige des enregistrements concernant la gestion à la ferme (nature de l'effluents, date d'apport.....)

# A Aménagement d'une plateforme pour tout faire

Son principe consiste à tout sécuriser, à maîtriser les jus et à traiter les effluents produits.

La plateforme de remplissage lavage du pulvérisateur sert aussi de plus en plus au lavage du matériel, au chargement du fuel, au chargement de l'azote liquide. Bien agencée, elle est efficace. Sa surface bétonnée est réduite et polyvalente. Il faut gérer les boues, avoir un système de dérivation des eaux et des effluents efficace. Les eaux de lavage du matériel autre que le pulvérisateur doivent passer par un décanteur ou

débourbeur et éventuellement vers un séparateur d'hydrocarbure avant d'être rejetées vers le milieu naturel. Quant aux eaux de pluies, elles peuvent passer par le débourbeur.

Toutefois, l'utilisation d'une plate forme mixte, comporte des contraintes liées aux risques d'erreurs dans l'acheminement des effluents phytosanitaires. Dans la fonction du remplissage / lavage du pulvérisateur, il faut s'assurer que la dalle est propre et libérer le système d'évacuation vers le dispositif de traitement d'effluents.

## A titre indicatif

Le coût des aménagements est très variable selon les matériaux, les choix du concept, surface, etc. Pour une dalle (terrassment, béton, surfacage) comptez 60 à 65 €/m<sup>2</sup> réalisé par un artisan ou 30 à 35 €/m<sup>2</sup> par auto-construction. Pour un Phytobac® réalisé en auto-construction, le prix est de l'ordre de 2 500 à 4 000 € HT.



## U UN PROJET ADAPTÉ ET RÉFLÉCHI

Suite à un sondage réalisé chez des agriculteurs qui ont réalisés ce type d'investissements, il en ressort un gain de temps et un meilleur confort de travail. Si le coût leur semble élevé, ils préfèrent être aux « normes » et sereins en cas de contrôle.

Toutefois, l'aménagement du pôle phytosanitaire est essentiel dans la prévention des risques de pollution et pour la sécurité de l'utilisateur mais il est important d'y associer les bonnes pratiques au moment du traitement dans les champs pour avoir un réel impact positif sur l'environnement.



Agropole, 2133 Route de Chauvigny  
B.P. 50 001 - 86550 MIGNALOUX-BEUVOIR  
Tél. : 05 49 44 74 74  
Fax : 05 49 44 74 45  
Email : [accueil@vienne.chambagri.fr](mailto:accueil@vienne.chambagri.fr)  
[www.vienne.chambagri.fr](http://www.vienne.chambagri.fr)



## Contact :

Christine ARCHENAUULT

Tél : 05 49 44 74 05

Mobile : 06 84 16 90 91

Mail : [christine.archenault@vienne.chambagri.fr](mailto:christine.archenault@vienne.chambagri.fr)